

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 45

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions 2022 - Petite Enfance

Subventions de fonctionnement aux associations « SOS Urgence Garde d'enfants », et « Les Petits Pas » pour un montant total de 7 000 €.

- Subvention de fonctionnement à l'association « SOS Urgence Garde d'enfants »

L'association « SOS Urgence garde d'enfants » a pour but d'assurer un dépannage immédiat et temporaire à des parents confrontés à un problème inattendu de garde de leurs enfants : défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévus, etc. La participation financière est à l'appréciation de la famille. Ce service fonctionne de 7h30 à 19h du lundi au vendredi pendant la période scolaire. Pour l'année 2021, l'association a réalisé 631 heures de garde auprès 155 enfants. En 2021, l'activité de l'association mobilise 34 adhérentes pour assurer les gardes sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec. L'association sollicite une subvention de la communauté d'agglomération pour un montant de 500 € au titre de l'année 2022.

- Subvention de fonctionnement à l'association « Les Petits Pas »

Le lieu d'accueil enfants-parents (Laep) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue. La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale a signé avec l'association une convention de fonctionnement. L'EPCI participe au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en lui mettant à disposition des locaux sur le quartier de Kerfeunteun à Quimper et en versant une aide financière. Un avenant à cette convention est établi pour le versement de l'aide financière de 2022 d'un montant de 6 500€. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant N°2 à la convention et

d'autoriser le versement de 6 500 € correspondant à la subvention 2022 à l'association gestionnaire du LAEP « Les Petits Pas ».

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°2 à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Les Petits Pas ;

2 - d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « SOS Urgence garde d'enfants » et une subvention de 6 500 € à l'association « Les Petits Pas » pour leur fonctionnement pour l'année 2022.